

Metz, le 10 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

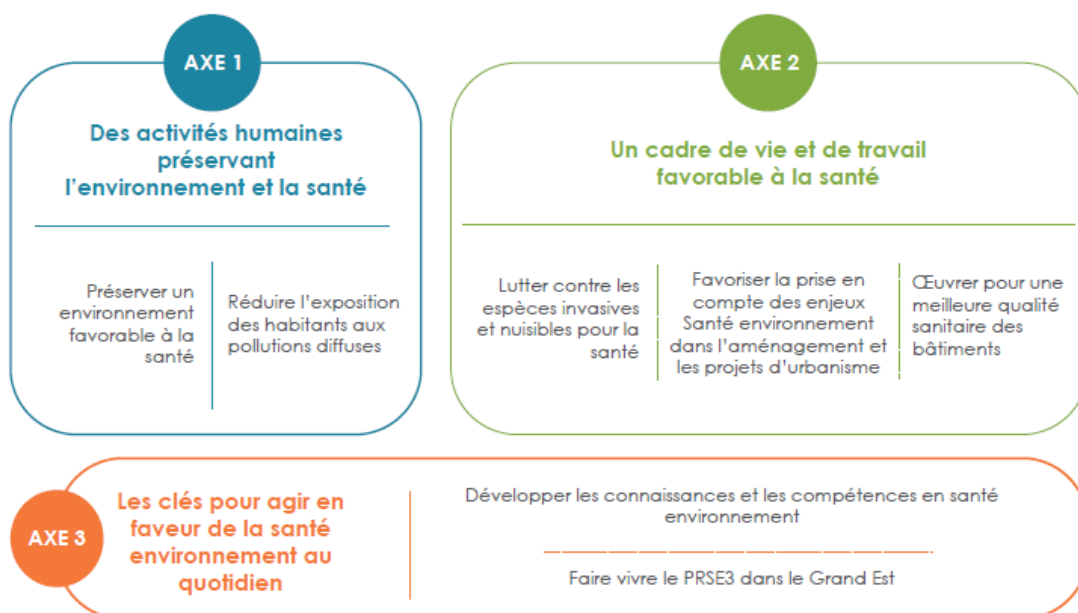
La Région Grand Est, l'Agence Régionale de Santé et l'Etat signent le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement



Jean-Luc Marx, Préfet de Région, Christophe Lannelongue, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et Véronique Guillotin, Conseillère régionale du Grand Est, ont signé le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2017/2021, ce jeudi 9 novembre 2017, à la Maison de la Région à Metz.

◆ Préserver la santé des citoyens

Elaboré dans une dynamique partenariale avec les acteurs locaux de la santé environnementale, le Plan Régional Santé Environnement **vis** à **promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens**, en développant des actions autour des trois axes suivants :



La mise en œuvre du PRSE passe par une mobilisation collective aux côtés des pouvoirs publics, pour que chacun puisse à son niveau, agir en faveur de la préservation de la santé de ses concitoyens. Il définit notamment des politiques d'intervention ainsi que des campagnes de formation et de communication. Il favorise les connaissances en santé environnementale et les actions au plus près des territoires pour réduire les expositions de la population à certains risques.

Le PRSE décline certaines actions du Plan National Santé Environnement (2015-2019) et s'appuie sur des diagnostics territoriaux, ayant permis de définir les enjeux sanitaires et les facteurs environnementaux au sein de la région Grand Est.

◆ Les enjeux du PRSE

La santé des citoyens est fortement liée aux environnements dans lesquels ils évoluent chaque jour et avec lesquels ils interagissent, individuellement et collectivement. Ce 3^{ème} PRSE répond aux enjeux qui touchent leur vie quotidienne : **l'eau potable, l'habitat, la qualité de l'air, le réchauffement climatique et les espèces invasives, l'aménagement urbain et les transports, la prévention et l'éducation.**

◆ Une démarche partenariale engagée depuis 2016

Le PRSE est le fruit d'un travail collaboratif entre la Préfecture de région et ses services associés (DREAL, DRAAF, DIRECCTE), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Région Grand Est, ainsi que les acteurs régionaux de la santé environnementale. L'ensemble de ces partenaires a partagé son expertise lors d'un Forum Santé Environnement organisé en 2016. Un diagnostic à l'échelle du Grand Est a ainsi pu être établi.

Des travaux en groupes thématiques ont ensuite été conduits durant 4 mois, de janvier à avril 2017. Ils ont rassemblé des acteurs issus des collectivités, du monde associatif, du monde économique, de la recherche mais également des administrations pour aboutir à ce projet de PRSE.

Enfin, une consultation publique a été organisée du 12 juin au 2 juillet dernier afin de prendre en compte les attentes des habitants du Grand Est. Une synthèse de cette consultation est consultable sur le site dédié www.grand-est.prse.fr

En PJ : plaquette d'information sur le PRSE 2017-2021



Contacts presse

Préfecture de la région Grand Est : Constance Stoyanov,
03 88 21 64 49 - 06 75 85 22 15 - constance.stoyanov@grand-est.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est : Mylène Marthély, 03 26 21 81 62 –
ars-grandest-communication@ars.sante.fr

Région Grand Est : presse@grandest.fr

www.grand-est.prse.fr

Annexe

Deux exemples d'actions

- La **qualité de l'air à l'intérieur** des locaux constitue un véritable enjeu de santé publique, au regard du temps passé en espace clos (entre 70 et 90% en moyenne).

Une action vise à **agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des personnes sensibles**. La réglementation relative à la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public doit être mise en place à partir du 1^{er} janvier 2018 dans les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Les actions proposées dans le PRSE 3 viennent également **compléter le nouveau dispositif réglementaire**, et apportent un « plus » en ciblant principalement le **public sensible** et en accompagnant les collectivités à la mise en œuvre de la réglementation.

- La **qualité de l'eau potable**.

Même si, globalement à l'échelle de la région Grand Est, 98% de l'eau distribuée est conforme à la réglementation sur le plan microbiologique, les ressources restent vulnérables du fait de la géologie régionale avec la nappe alluviale du Rhin et la nappe de la craie champenoise.

Les actions proposées dans le PRSE 3 visent à promouvoir la sécurisation qualitative et quantitative des ressources en s'appuyant sur le retour d'expérience des collectivités exemplaires.